# Liste des documents



à joindre à votre demande

de retraite complémentaire

Pour les documents à joindre nous vous demandons de :

- nous adresser des photocopies en noir et blanc de bonne qualité
- ne pas les scotcher, ni les agrafer
- ne pas surligner en couleur

### 1 - Votre situation personnelle

Joindre une photocopie :

- de votre carte d'identité ou de votre passeport en cours de validité,
- de votre dernier avis d'imposition sur le revenu.

#### 2 - Vos enfants

Votre retraite est susceptible d'être majorée si vous avez au moins un enfant à charge ou si vous avez eu au moins trois enfants.

Si tel est votre cas, joindre les documents suivants :

- photocopie de votre livret de famille ou, à défaut, copie intégrale extrait de l'acte de naissance de chaque enfant ou extrait avec filiation,
- pour les enfants dont vous êtes le tuteur : une copie intégrale de leur acte de naissance ou extrait avec filiation et la copie de la délibération du Conseil de famille,
- pour les enfants élevés dont vous n'êtes ni le parent ni le tuteur : des justificatifs particuliers vous seront demandés.

Dans tous les cas, joindre également pour les enfants de 18 à 25 ans, la photocopie :

- du certificat de scolarité ou d'apprentissage,
- de l'attestation d'inscription à Pôle emploi et déclaration sur l'honneur de non indemnisation,
- de l'avis d'admission à l'allocation d'insertion,
- du titre de pension ou carte d'invalidité ou notification de la Cotorep ou de la CDAPH (Commision des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).

## 3 - Moyen de paiement

Votre allocation de retraite complémentaire sera versée sur un compte bancaire ouvert à votre nom. Fournir le relevé d'identité bancaire du compte que vous avez choisi.

## 4 - Autres justificatifs

A joindre pour justifier de périodes d'activité, de chômage, de maladie... qui ne seraient pas mentionnées dans la reconstitution de carrière à valider que vous recevrez.

- Périodes d'activité salariée : certificats de travail, à défaut bulletins de salaire, contrat de travail, lettre d'embauche...
- Périodes de maladie, maternité : attestation d'indemnisation délivrée par la sécurité sociale
- Périodes d'invalidité : notification délivrée par la sécurité sociale
- Période de chômage : attestation de Pôle emploi ou des ASSEDIC (il s'agit du document délivré chaque année en vue d'établir votre déclaration fiscale)
- Périodes militaires (uniquement si votre activité salariée a été interrompue par le service militaire) : livret militaire, à défaut état signalétique et des services.